

Migration : l'Europe plus divisée que jamais

UE Réunion ce mardi à Luxembourg des vingt-huit ministres de l'Intérieur

- Les ministres de l'Intérieur de l'UE se penchent sur la « répartition obligatoire » de demandeurs d'asile.
- Mais le plan suscite trop d'opposition, et remontera au Sommet européen la semaine prochaine.

Les débats promettent d'être particulièrement orageux aujourd'hui à Luxembourg. Les 28 ministres européens de l'Intérieur s'y réunissent pour discuter une première fois de la stratégie globale sur la migration mise sur la table il y a un mois par la Commission européenne. Dans cet « Agenda Migration », un point focalise toutes les controverses : celui des « quotas ». Ou plutôt, le « mécanisme d'urgence de relocalisation » de demandeurs d'asile arrivant en masse en Italie et en Grèce, et qui dépassent les capacités de traitement et d'accueil de ces deux pays.

Le contexte et les derniers développements ne favoriseront pas la sérénité des débats. Depuis quelques jours, les gendarmes français bloquent à Vintimille l'entrée dans l'hexagone de migrants, lesquels campent dans les parcs et sur les plages. L'affaire a suscité une colère noire du premier ministre italien Matteo Renzi contre la France. (Voir ci-contre.)

La présentation de l'Agenda Migration, qui faisait partie des grandes priorités annoncées en début de son mandat par Jean-Claude Juncker, avait été avancée au 13 mai suite aux quelques naufrages spectaculaires au large des côtes siciliennes. Le projet de la Commission dresse une stratégie extrêmement ambitieuse, balayant tous les aspects de la migration : la lutte contre les trafics des passeurs en Méditerranée (avec une opération militaire navale, voir page de droite) le sauvetage des vies en mer, mais aussi un cadre européen de politique d'asile, et plus en amont, le traitement des problèmes à la source, que sont les guerres ou les problèmes de développement dans nombre de pays du Moyen-Orient ou d'Afrique.

Mais c'est la façon dont la Commission européenne a proposé de traiter la situation de crise en Mé-

diterranée qui a déclenché un vent de colère parmi les 28. La Commission a arrêté un schéma obligatoire, qui imposerait à chacun des États membres (sauf le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark, qui bénéficient de dérogations à ces politiques communes) de prendre en charge 40.000 demandeurs d'asile syriens et érythréens arrivés ou qui arriveront en Italie et en Grèce après le 15 avril. Pour rendre ce système contraignant, la Commission a choisi d'activer l'article 78.3 du traité européen, qui prévoit une aide à des États membres qui subiraient un afflux soudain et massif de réfugiés.

Mais depuis la présentation de ce mécanisme, le 28 mai dernier, la Commission s'est retrouvée de plus en plus isolée. Entre d'un côté, des États membres (plutôt occidentaux, au premier rang desquels la France, mais aussi la Belgique) plutôt favorables à la mise en place d'une solidarité organisée mais mécontents de la répartition proposée par la Commission, et d'autres États (en gros, les nouveaux adhérents de l'Est, dont le plus gros : la Pologne) en rébellion ouverte contre tout système obligatoire, il ne reste quasiment personne pour soutenir le projet. En termes de chiffres, les premiers reprochent au plan de répartition élaboré par la Commission d'avoir fixé des « quotas » trop faibles aux pays d'Europe de l'Est (y compris baltiques), qui « n'accueillent presque personne »...

L'activation de l'article 78.3 aurait normalement dû être soumise, après consultation du Parlement européen, au Conseil Affaires intérieures de ce mardi. Mais vu la bronca, la présidence semestrielle lettone n'a même pas inscrit ce point à l'ordre du jour. De nombreux pays ont souhaité que le dossier remonte au niveau des chefs d'État et de gouvernement (le Conseil européen) qui se

réunissent en sommet ordinaire la semaine prochaine.

Ces derniers s'étaient pourtant déjà réunis pour un sommet d'urgence sur la migration, sous la pression de l'émotion publique trois jours après le naufrage et la noyade de quelque 700 migrants au large de Lampedusa. Le Conseil européen s'était alors engagé à « *augmenter l'assistance urgente aux États membres de première ligne, et à envisager des options de relocalisation urgente entre États membres sur base volontaire* ».

« Du jamais vu »

Ce sont ces deux derniers mots qui sont aujourd'hui mis sous le nez de Jean-Claude Juncker, dont la Commission a décidé en dépit de cette recommandation de proposer un plan obligatoire. Quelques jours après le sommet extraordinaire, Juncker avait été d'une sévérité rare sur l'engagement du Conseil, annonçant au Parlement européen qu'il plaiderait pour « *un système de quotas* » (depuis, la Commission a banni le terme de son vocabulaire), car « *à la longue, les discours indignés ne suffisent pas* ». Dans l'entourage du président du Conseil Donald Tusk, on n'a pas encore digéré l'affront : « *C'est du jamais vu ! Et il est allé à l'encontre d'une décision du Conseil !* »

Pour l'instant à la Commission, on se dit décidé à maintenir la proposition du mécanisme obligatoire envers et contre tout. Le commissaire à la Migration Avramopoulos plaidera la cause devant les 28 ministres de l'Intérieur aujourd'hui, tout en développant un argumentaire sur les façons d'améliorer le renvoi de migrants refusés dans leurs pays d'origine. Mais avant de démarrer le conseil proprement dit, le commissaire réunira d'abord les ministres de l'Intérieur français, allemand et italien. Question d'atténuer les tensions nées entre eux du dernier trouble frontalier... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

QUOTAS

Un calcul pondéré

Le schéma élaboré par la Commission européenne prévoit de répartir 40.000 demandeurs d'asile syriens et érythréens entre 23 États membres de l'UE. L'Italie et la Grèce, qui doivent précisément être secourus, sont exemptés de ce plan, de même que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark disposant de dérogations en matière de police et justice. Quatre critères ont été utilisés dans la formule imaginée par la Commission, chaque fois pondérés : la population (pour 40 %), le produit intérieur brut (40 %), le taux de chômage (10 %) et le nombre d'asiles déjà attribués (10 %). En vertu de ce calcul, la Belgique devrait hériter de 1.364 migrants.

J.KZ

blocage En colère, l'Italie se fait menaçante

ROME

DE NOTRE CORRESPONDANT

La tension croît entre Rome et Paris à la suite du déploiement de CRS à Menton pour empêcher les immigrés demandeurs d'asile d'entrer dans l'Hexagone. L'Italie accuse la France d'avoir, de fait, suspendu l'espace Schengen. « *Les images des migrants qui campent sur des rochers à Vintimille sont un coup de poing à l'Europe* », a déclaré le ministre de l'Intérieur, Angelino Alfano.

Le blocage de la frontière française arrive à un moment critique pour la Péninsule. Depuis le début de l'année, 57.000 immigrés ont débarqué en Sicile. La plupart d'entre eux prennent immédiatement la route de l'Europe du Nord. Mais, invoquant la tenue du G7 en Bavière, l'Allemagne a suspendu l'espace Schengen pendant trois semaines et bloqué l'arrivée des sans papiers (suspension qui prend fin ce 15 juin). En revanche, l'Autriche pousse en Italie les demandeurs d'asile arrivés par la route des Balkans, au lieu de les retenir

sur son territoire jusqu'à l'examen de leur situation comme le voudraient les accords de Dublin. Avec la fermeture de la France, la nasse se referme. Les centres d'accueil italiens débordent et le flot de migrants se reverse dans des campements de fortune organisés dans les gares de Milan, Rome, Vintimille ou Udine.

Ouvrir sur le territoire libyen des camps de réfugiés où les demandes d'asile seraient examinées par les différents pays européens ?

Face à cette situation de crise, Matteo Renzi accuse l'Europe de se défaire du problème de l'immigration africaine sur l'Italie et menace de recourir à un plan B. Ce plan prévoit l'octroi immédiat de permis de séjour provisoires aux demandeurs d'asile, alors que les procédures prévues par le traité de Dublin durent de 18 à 24 mois. Durant cette période, le migrant est censé rester dans le pays par lequel il est entré dans l'espace Schengen, l'Italie pour la plupart. Munis de ces permis provisoires, les migrants seraient libres de gagner immédiatement les autres pays d'Europe ou leur demande d'asile pourrait être examinée

dans un second temps. Cette procédure pourrait notamment s'appliquer aux Syriens et aux Erythréens, à qui le statut de réfugié politique est systématiquement accordé.

L'autre mesure phare consisterait à obliger les navires qui secourent des immigrés en mer dans le cadre de l'opération Triton à ramener ces derniers dans le pays dont ils battent pavillon, et non dans les ports italiens, comme c'est aujourd'hui le cas. Ainsi, les migrants secourus par des navires français seraient accueillis en France, ceux secourus par des navires britanniques en Grande Bretagne, etc.

Bluff ou réelle volonté de déchirer la carte du traité de Dublin ? Il est trop tôt pour le dire. Mais en menaçant de bouleverser les règles sur l'accueil des migrants, Matteo Renzi veut forcer ses partenaires à entamer véritablement des négociations sur la distribution de quotas d'immigrés entre les 28 de l'Union. Et si certains pays rechignent, le président du conseil italien évoque sur la question de l'immigration la création d'une Europe à deux vitesses dans laquelle les six pays fondateurs - France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg et Pays-Bas - dérogeraient aux pactes existants par devoir de solidarité.

Outre ce volet européen, Rome se tourne vers l'Afrique. Le gouvernement souhaite renforcer les mécanismes de rapatriement des migrants dont la demande d'asile a été refusée. En 2014, sur les 15.000 immigrés expulsés administrativement, seuls 5.000 sont retournés dans leur pays d'origine. Des conventions bilatérales existent avec la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et le Nigéria, mais il est urgent d'en conclure avec la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Bangladesh, le Mali et le Soudan.

Enfin, reste la Libye, d'où partent la grande majorité des immigrés qui arrivent en Europe. Le projet consisterait à ouvrir sur le territoire libyen des camps de réfugiés où les demandes d'asile seraient examinées par les différents pays européens. Mais nul ne peut agir en Libye sans la couverture des Nations unies. Les maigres espoirs reposent donc sur la réponse que donneront le 17 juin les deux gouvernements libyens aujourd'hui en guerre l'un contre l'autre. ■

DOMINIQUE DUNGLAS

Belgique : Afflux massif de Somaliens

Le nombre de demandeurs d'asile en mai 2015 était de 54 % supérieur au chiffre de mai 2014, selon nos confrères de *Sudpresse*. Selon le Commissariat général aux réfugiés et apatrides SCGRA, c'est l'afflux massif de réfugiés somaliens qui gonfle principalement les statistiques. Ils étaient 413 le mois dernier, soit plus que pour les douze mois de 2014. Depuis le début de l'année, les demandeurs proviennent principalement de Syrie (829), Afghanistan (660), Somalie (653) et Irak (523).

Morts de soif au Sahara

Les corps de 18 migrants d'Afrique subsaharienne, morts de soif et d'épuisement, ont été découverts au Niger dans le désert, a indiqué lundi l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Ils auraient perdu leur route dans une tempête de sable. L'OIM estime que cette année quelque 100.000 migrants vont se lancer dans la traversée du Sahara et que plusieurs centaines pourraient trouver la mort. (afp)

Frontière turque ouverte aux Syriens

Les autorités turques ont accueilli lundi sur leur territoire une nouvelle vague de plusieurs milliers de réfugiés syriens qui fuient les combats entre les forces kurdes et les djihadistes du groupe Etat islamique (EI) pour le contrôle de la ville de Tall Abyad. Les forces de sécurité turques, nombreuses, ont refermé la frontière dans l'après-midi. (afp)

Les passeurs Les préparatifs s'accélèrent

Rien ne dit que l'Union européenne finira par décrocher le feu vert du Conseil de sécurité de l'ONU pour déployer intégralement son opération navale de nature militaire destinée à « rendre la vie impossible », comme le résume une source européenne, aux passeurs de migrants à travers la Méditerranée. Une invitation expresse adressée en ce sens par les Libyens reste hautement hypothétique, tant que diverses factions se disputent le pouvoir, les armes à la main. Et rien ne garantit même que les dirigeants européens donneront le signal de départ la semaine prochaine, comme espéré avec force par le maître d'œuvre de l'opération : la Haute représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité Federica Mogherini. Mais, malgré ces incertitudes, les préparatifs s'accélèrent, dans tous les organes européens chargés de peaufiner les préparatifs d'une mission menée au titre de la Politique européenne de sécurité et de défense commune. « On a travaillé dans un temps record », souligne-t-on à l'UE.

Cet assaut prévu contre les trafiquants d'êtres humains a été formellement décidé par les ministres des Affaires étrangères européens le 18 mai, qui ont approuvé les grandes lignes d'un « concept de gestion de crises ». Les experts des Etats membres et du Comité militaire de l'UE ont pris le relais pour préciser les contours de l'opération.

On a travaillé d'arrache-pied et, ce lundi, le commandant de l'opération, le vice-amiral italien Enrico Credendino, a présenté un « plan d'opération » aux ambassadeurs des Vingt-Huit siégeant au Comité chargé de la politique étrangère et de sécurité : un document confidentiel de 1.200 pages ! La discussion se poursuivra dans cette enceinte cette semaine, alimentée par l'avis du Comité militaire de l'UE : les chefs d'état-major.

« Plein de moyens »

Un premier coup de sonde mené la semaine dernière auprès des Etats membres de l'UE a permis de constater qu'il y avait « plein de moyens », diversifiés, qui devraient être proposés pour prendre part à la mission – c'est généralement la pierre d'achoppement des velléités d'opérations de sécurité et de défense envisagées par l'Europe. La véritable « conférence de génération de forces » est prévue ce jeudi, lorsque le vice-amiral communiquera une liste précise des besoins – on évoque sous-marins, bateaux, avions, drones, capacités satellitaires... – et confirmera s'il dispose des moyens pour lancer l'opération.

La balle sera alors dans le camp des politiques. D'abord, au niveau des ministres des Affaires étrangères, qui se réunissent lundi prochain. Puis, si le dossier n'est pas suffisamment mûr, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des 25 et 26 juin.

L'opération navale de l'UE est conçue pour être menée en trois phases. « *Le politique gardera le contrôle sur toutes les phases* », précise la source européenne, et plus précisément, sur le passage aux phases successives, en fonction de l'évolution de la situation mais aussi des avancées potentielles du côté de l'ONU et/ou des Libyens. La première phase, la seule qui ne nécessite pas ces accords préalables, consistera en une collecte d'un maximum d'informations sur les activités de « l'ennemi », ces réseaux parfois liés à des groupes terroristes. Cette surveillance pourra s'étendre aux territoires concernés, et sera menée depuis les eaux et l'espace aérien internationaux. Elle devrait conduire incidemment à de nouveaux sauvetages en mer et probablement à de nouveaux rapatriements... en Italie.

La phase suivante visera à dégrader les capacités des passeurs en haute mer. Puis viendrait une phase de neutralisation de leurs activités, notamment dans les eaux territoriales – pas nécessairement par des opérations militaires : couper des circuits de financements pourrait aussi s'avérer efficace. Cette « guerre aux passeurs » est « *la partie rapidement visible de l'engagement européen* ». Mais, insiste l'UE, c'est aussi « *une petite partie d'une réponse incluant un engagement à plus long terme avec les pays de transit et d'origine* ». ■

PHILIPPE REGNIER